

**Compte rendu de la réunion du 23/11/2010 entre les
4 coordinateurs des projets « Moerman ».**

Buffet Dominique (MIMOSA),
Delcarte Jérôme (BIOETHA2, rapporteur),
Huyghebaert Bruno (PESTEAUX),
Lateur Marc (POMINO)

But: évaluer le fonctionnement, les forces et les faiblesses de cette première série de projets « Loi Moerman »

→ améliorer le fonctionnement des projets du deuxième appel, qui débuteront en février 2011

→ « tuyauter » les collègues coordinateurs !

Les objectifs des projets Moerman étaient les suivants :

- 1) transversalité (interdépartementale),
- 2) caractère innovant au CRA-W (acquisition de nouvelles compétences)
- 3) thèses de doctorat.

1: Transversalité

LE point fort et une grande réussite des projets Moerman.

- mise en présence de collègues ayant des compétences très différentes
- croisement des sensibilités différentes dans une même thématique est **une grande source d'enrichissement pour tous.**

Les pièges

- la gestion administrative et financière des projets: plusieurs sites (commandes/livraisons/factures ! Documents administratifs...)
- spécialités différentes → méthodes d'analyse différentes: attention aux prélèvements, stockages + identification des échantillons...

2: Caractère innovant

→ Nécessité de se rencontrer souvent, surtout la première année du projet.

Selon les projets, réunions de tous les acteurs du projets « à la demande » ou fixées (1x/mois au début).

Nouveaux engagements: en cours ou terminé

Le projet Moerman est relié à l'Unité du coordinateur (UX), mais le personnel engagé peut être affecté à une autre Unité (UY). Dans ce cas, c'est le coordinateur de l'Unité Y qui s'occupe des dossiers administratifs (TR, congés, absences médicales, renouvellement/modification de contrat,...).

3: Thèse de doctorat

Inscription le plus tôt possible dans une Université (GxABT / LLN), attention à la formation (crédits ECTS), pensez à comptabiliser des formations antérieures...

Promoteurs sont membres du comité d'accompagnement

Année supplémentaire (4^{ème} année): possible si réussite de l'épreuve de confirmation



Centre wallon de Recherches agronomiques

4. Le comité de pilotage / accompagnement

Il se limite aux aspects scientifiques du projet

En cas de modifications budgétaires:

- 1. Les propositions émanent du coordinateur (en concertation avec les responsables de groupes de travail)**
- 2. Le comité d'accompagnement est consulté**
- 3. Les propositions et l'avis favorable du comité d'accompagnement sont transmis à la Direction**



5. La suite...

- Bonne chance !
- N'hésitez pas à contacter un des coordinateurs en cas de problème

Merci pour votre attention !